



Bulletin d'inscription

PUYDUFOU[®]

Cadre réservé au Grand Parc

N° d'enregistrement : _____

Reçu le : ____/____/____

ORGANISME DE FORMATION

Nom : Grand Parc du Puy du Fou

Adresse : Puy du Fou CS 70025

CP : 85590 **Ville** : LES EPESES

Téléphone : +33 (0)2 51 57 66 66

@ : formation@puydufou.com

N° d'agrément : en cours

N° Siret : 347 490 070 00039

FORMATION

Intitulé : Combat de spectacle

Dates : du 25 février au 8 mars 2019

Durée : 70 heures

Lieu : Grand Parc du Puy du Fou

CP : 85590 **Ville** : LES EPESES

Prix : HT 1 000,00 €

TVA 20% 200,00 €

TTC 1200,00 € *

* Le tarif ne comprend pas les repas et l'hébergement

PARTICIPANT

Civilité : Melle Mme M

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Situation professionnelle :

- Salarié
 Demandeur d'emploi
 Intermittent du spectacle
 Indépendant
 Etudiant
 Autre : _____

Adresse :

CP : _____

Ville : _____

Portable : ____/____/____/____/____

@ : _____

! Fournir le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique d'une activité physique et sportive.

REGLEMENT

Financement personnel : chèque à l'ordre du Grand Parc du Puy du Fou. Joindre le versement d'un acompte correspondant à 1/3 du montant TTC, soit 400,00€.

Le règlement sera effectué par un organisme de gestion de fonds de formation. L'accord de prise en charge doit nous parvenir avant le début de la formation. Dans ce cas merci de renseigner les champs suivants :

Organisme : _____

Adresse : _____

CP : _____

Ville : _____

Téléphone : ____/____/____/____/____

Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales de prestation (au verso).

Le ____/____/____

Signature :

GRAND PARC DU PUY DU FOU - FORMATION

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATION DE FORMATION

I. Désignation

Le Grand Parc du Puy du Fou, SAS dont le siège social est fixé au Puy du Fou, 85590 Les Epesses, RCS La Roche-sur Yon 347 490 070, est aussi un organisme de formation (ci-après désigné GRAND PARC DU PUY DU FOU). GRAND PARC DU PUY DU FOU conçoit, élabore et dispense des formations internes et externes, sur le site du Puy du Fou, seule ou en partenariat, dans les métiers artistiques ou à destination artistique.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de GRAND PARC DU PUY DU FOU.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **CGP** : les présentes conditions générales de prestation.
- **OPCO** : les organismes paritaires agréés chargés de gérer l'effort de formation des entreprises.

II. Objet

Les présentes CGP s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par GRAND PARC DU PUY DU FOU pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client et du Stagiaire aux présentes CGP. Les présentes CGP prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

III. Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et, à défaut de précisions contraires, hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.

Toute inscription implique le versement d'un acompte correspondant à 1/3 du montant TTC des prestations faisant l'objet de l'inscription, restant à charge du Client après déduction du montant pris en charge par l'OPCO.

Le règlement du solde de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre du Grand Parc du Puy du Fou. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à cinq fois le taux d'intérêt légal. GRAND PARC DU PUY DU FOU aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à GRAND PARC DU PUY DU FOU. En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à GRAND PARC DU PUY DU FOU. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par GRAND PARC DU PUY DU FOU au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à GRAND PARC DU PUY DU FOU au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, GRAND PARC DU PUY DU FOU se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

IV. Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le Client à GRAND PARC DU PUY DU FOU au moins 15 jours avant le démarrage de la formation, GRAND PARC DU PUY DU FOU offre au Client la possibilité :

- de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de GRAND PARC DU PUY DU FOU, et après accord éventuel de l'OPCO,
- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCA. Cette dernière possibilité ne peut s'appliquer aux personnes intermittentes du spectacle.

V. Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par GRAND PARC DU PUY DU FOU. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de GRAND PARC DU PUY DU FOU distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à GRAND PARC DU PUY DU FOU. D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, GRAND PARC DU PUY DU FOU se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 10 % du prix H.T. de la formation.
- si l'annulation intervient entre 15 et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation.
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation.

VI. Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent au Puy du Fou, 85590 LES EPESSES, de 09h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

VII. Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à GRAND PARC DU PUY DU FOU avec le règlement de l'acompte ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. GRAND PARC DU PUY DU FOU peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, GRAND PARC DU PUY DU FOU se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

VIII. Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par GRAND PARC DU PUY DU FOU au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à GRAND PARC DU PUY DU FOU par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre GRAND PARC DU PUY DU FOU, l'OPCO ou le Client. A l'issue de la formation, GRAND PARC DU PUY DU FOU remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, GRAND PARC DU PUY DU FOU lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

IX. Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, GRAND PARC DU PUY DU FOU est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. GRAND PARC DU PUY DU FOU ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à GRAND PARC DU PUY DU FOU, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de GRAND PARC DU PUY DU FOU.

X. Propriété intellectuelle

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par GRAND PARC DU PUY DU FOU pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle. A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de GRAND PARC DU PUY DU FOU. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

XI. Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

XII. Confidentialité et communication

Le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents, les informations, ainsi que tout regard sur les installations et objets techniques ou artistiques ou autres qui ne sont pas accessibles aux visiteurs du Grand Parc du Puy du Fou, et auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription. Cela signifie notamment que toutes photographies ou communications sur quelques supports ou réseaux sociaux que ce soit de ces éléments sont interdits. GRAND PARC DU PUY DU FOU s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par GRAND PARC DU PUY DU FOU comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise GRAND PARC DU PUY DU FOU à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations pour des objectifs commerciaux ou artistiques liés à son activité.

XIII. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de GRAND PARC DU PUY DU FOU, et de gestion des Ressources Humaines du Grand Parc du Puy du Fou, notamment pour l'envoi d'offre d'emplois.
 - conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et à la réglementation RGPD le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.
- Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : formation@puydufou.com. En particulier, GRAND PARC DU PUY DU FOU conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période d'une année. Enfin, GRAND PARC DU PUY DU FOU s'engage à effacer dans un délai d'un an toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

XIV. Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et GRAND PARC DU PUY DU FOU à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de LA ROCHE-SUR-YON seront seuls compétents pour régler le litige.